

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 106

présenté par  
Mme Mette

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« des droits d'exploitation audiovisuelle mentionnés »

sont remplacés par les mots :

« un droit d'exploitation audiovisuelle mentionné ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.